



MAI 2022

Depuis 2021, VALOREM mène des études de faisabilité pour le développement d'un projet éolien sur la commune de Les Hauts de Forterre. Cette deuxième lettre d'information s'inscrit dans la continuité des actions de concertation et d'information mises en place suite au porte à porte effectué fin février 2022.

LES ACTUALITÉS DU PROJET ÉOLIEN

Les études faune et flore sont lancées sur les 3 zones du projet éolien ! VALOREM a choisi le bureau d'étude indépendant Auddicé pour assurer les inventaires qui se déroulent sur les 4 saisons. Ainsi, depuis avril dernier, des écologues de terrain ont déjà effectué plusieurs passages afin de répertorier les différents enjeux, tant du point de vue de la faune que de la flore.



Exemples de systèmes d'enregistrement en canopée (source Auddicé)



Au sein des zones d'étude, des systèmes d'enregistrement ont été disposés dans les arbres et les haies, afin d'étudier spécifiquement l'activité des chauves souris grâce à une technologie adaptée. Par ailleurs, l'installation d'un mât de mesure pour enregistrer l'activité en hauteur des chauves-souris est repoussée au printemps 2023.

CHIFFRES CLÉS DU PROJET

3 à 7 éoliennes
maximum

165 m
de hauteur en bout de pale

14 000 personnes environ
alimentées en électricité verte

Financement citoyen
Une campagne sera proposée
aux habitants en phase de
développement

100 000 €
Budget de mesures
d'accompagnement proposé
à la mise en service du parc

Ouverture du capital
du projet éolien à la commune
et aux citoyens
avec une gouvernance partagée

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Avril 2022
Lancement des inventaires
faune/flore (durée 1 an)

Printemps 2023
Campagne de mesure acoustique
Installation d'un mât pour analyser
le vent et l'activité des chauves-souris

Été 2023
Finalisation du dossier de
demande d'autorisation
environnementale

Concertation et communication à toutes les étapes du projet

LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE

Vous vous posez des questions sur le projet ? Prenez contact avec nous ! Des actions de communication auront lieu tout au long de la vie du projet.

➤ Dans ce numéro : focus sur l'insertion paysagère des projets éoliens.



Les habitants ont pu poser des questions lors du porte à porte de février 2022. Un besoin d'information sur l'insertion paysagère des projets éoliens a notamment été remonté. Ce sujet est abordé ci-dessous.

FOCUS SUR... L'INSERTION PAYSAGÈRE

Les projets éoliens sont soumis à une autorisation environnementale délivrée par la Préfecture après analyse d'un dossier et notamment d'une étude d'impact. Celle-ci quantifie et analyse les enjeux paysagers du territoire ainsi que l'insertion du projet dans son environnement grâce à différents outils.



Plusieurs temps de concertation permettront aux riverains de prendre connaissance des études menées, notamment avant le dépôt des **demandes d'autorisations environnementales**.

Une phase officielle dite de "concertation préalable" constitue une étape obligatoire avant le dépôt du dossier à la Préfecture.

Les étapes préalables à la demande d'autorisations

Concertation préalable officielle

(1 mois minimum)

Mise à disposition du public d'éléments principaux et non définitifs du projet, dans un rayon de 6 km autour du projet

Rédaction du dossier

Recueil des remarques, établissement d'un bilan de concertation, intégration au dossier de demande d'autorisation

Enquête Publique officielle

(1 mois minimum)

Mise à disposition du public du dossier complet dans un rayon de 6 km autour du projet

Dépôt du dossier de demande d'autorisations en Préfecture

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis octobre 2021, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire a mis en place un Fonds de Sauvegarde du Patrimoine Naturel et Culturel, alimenté par un prélèvement sur la vente d'électricité produite par les parcs éoliens français. Cet apport représente 30 à 40 millions d'euros par an. Ces fonds sont consacrés à la restauration et l'entretien du patrimoine français.

Source : ecologie.gouv.fr/10-mesures-developpement-maitrise-et-responsable-leolien



En juin prochain, zoom sur la transition énergétique et le rôle de l'énergie éolienne dans l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

Vous ne souhaitez plus recevoir de lettre d'information ? Merci de nous écrire à l'adresse mail ci-dessous.

Votre contact VALOREM

Lara BROUILLET | Cheffe de projet EnR

Tél. 06 10 80 79 55

projeteolien-leshautsdeforterre@valorem-energie.com

VALOREM 33 Rue Paul Duvivier 69007 LYON



VALOREM
L'ÉNERGIE D'AGIR

Lettre d'information - Mai 2022

Commune de
Les Hauts de Forterre

Directeur de la publication et
impressions : VALOREM

www.valorem-energie.com